

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

**Extrait du registre des DELIBERATIONS**

**Commune de DOURDAN**

**du Conseil Municipal du 28 mars 2018**

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

**N°DEL2018021**

Présents : 24

Votants pour le BP 2018 : 25

Votants pour les chapitres 011-012-21-23 : 23

**Objet : Budget Primitif 2018 – Budget Principal**

Le 28 mars 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

**PRESENTS** : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvine HENDELUS a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Séverine HULBACH a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Didier LECRENAIS a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Désigane FLORE a donné pouvoir à Claudine KIEFFER, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Luc TURNER, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTE** : Christelle BARTHELEMY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Aude BOQUET

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Le budget 2018 qui est soumis à l'approbation du conseil municipal a été construit dans une double contrainte. Nous avons en effet dû nous plier aux orientations budgétaires et fiscales prises par le nouveau gouvernement, avec la volonté indéfectible de préserver l'offre de services publics aux Dourdannais et de continuer à investir pour l'entretien et le développement de notre patrimoine.

Une nouvelle fois, comme c'est le cas depuis 2014, l'Etat fait supporter aux collectivités locales le remboursement de sa propre dette puisqu'il attend, à l'horizon 2022, une diminution de 16 milliards d'euros de leurs dépenses et une limitation à +1,2% de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

Parallèlement à ces décisions, nous assistons à la mise en place de réformes qui privent l'Etat de recettes et renforcent des phénomènes d'exclusion et de fragilisation de familles déjà en difficulté : la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune pour 3,5 milliards d'euros, la suppression des contrats aidés, la baisse des APL...

La responsabilité de la ville est donc d'assumer ses missions et compétences, de limiter par son action les effets locaux de cette politique nationale avec ses seuls moyens, en constante diminution depuis 2014.

Il convient également de rappeler le contexte dans lequel les collectivités locales doivent élaborer leurs budgets. Les informations dont nous disposons sont distillées au compte-goutte alors même que la loi de finances a été votée il y a plusieurs mois, les calendriers des dispositifs d'accompagnement et de soutien à l'investissement local sont par ailleurs incertains. Cette instabilité chronique des relations entre l'Etat et les collectivités locales complique énormément le travail de construction budgétaire même si la ville de Dourdan peut compter sur des agents publics compétents et volontaires.

Le budget primitif 2018 a été établi en tenant compte des éléments qui vous ont été présentés lors du débat d'orientations budgétaires.

En voici les principales lignes :

- la préservation de l'offre de services à laquelle sont légitimement attachés les Dourdannais ;
- la priorisation des opérations d'équipement ;
- la maîtrise de la fiscalité, sans augmentation des taux ;
- une nécessaire maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- accompagnée d'un suivi de nos recettes de fonctionnement, sur lesquelles pèse fortement la baisse des dotations de l'Etat ;
- le pilotage de la dette.

Pour mémoire, je rappelle les dispositions qui figurent dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018. Les collectivités locales doivent préparer leurs budgets en respectant des objectifs :

- l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales devra se limiter à 1,2% par an, inflation et budgets annexes compris. Des contrats seront signés entre l'Etat et les collectivités locales les plus importantes (cette disposition ne s'applique pas à Dourdan) pour une durée de 3 ans, afin de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement. En cas de non respect de ce contrat, l'Etat exercera une reprise financière d'un montant de 75% de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation. En cas d'objectif tenu, les collectivités pourraient bénéficier d'une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local.
- Enfin, les collectivités concernées par cette contractualisation doivent intégrer à leur contrat une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement. Pour les communes, ce taux est fixé au maximum à 12 ans.

Au global, le projet de budget tel qu'il est arrêté à ce jour, s'équilibre à hauteur de 19 606 540,72 € comprenant :

- 14 049 818,83 € en fonctionnement
- et 5 556 721,89 € en investissement en comprenant les restes à réaliser.

Données prises en compte :

- le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 605 467,89 €
- l'affectation en section d'investissement d'une somme de 605 467,89 € permettant de couvrir ce besoin de financement,
- le report à nouveau en section de fonctionnement d'une somme d'un montant de 1 142 909,44 €,
- la stabilité des taux d'imposition,
- les bases fiscales prévisionnelles 2018 de l'état fiscal 1259
- les autorisations de programme en cours et une nouvelle AP,
- un emprunt d'équilibre d'un montant de 700 K€.

Données non communiquées par les services de l'Etat à la date du 22 mars 2018 :

- la DGF,
- la DSU,
- le FSRIF,
- le FPIC

Pour l'ensemble de ces dispositifs, des estimations ont été faites sur la base des informations contenues dans la LFI 2018.

## 1. Présentation de l'équilibre général du budget

### 1.1. Equilibre de la section de fonctionnement – 2018

DEPENSES	BP 2018	BP 2017	RECETTES	BP 2018	BP 2017
Dépenses réelles	12 698 472	12 803 318	Recettes réelles	12 786 909	12 841 460
%évolution	-0,82%			-0,42%	
Dépenses d'ordre	1 351 347	1 283 285	Recettes d'ordre	1 262 909	1 245 143
%évolution	5,30%			1,43%	
<b>TOTAL</b>	<b>14 049 819</b>	<b>14 086 603</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 049 819</b>	<b>14 086 603</b>
%évolution	-0,26%			-0,26%	

La ville présente en 2018 un budget de fonctionnement en légère baisse de 0,26 % par rapport à 2017. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 0,82 % ainsi que les recettes réelles de fonctionnement pour 0,42 %.

La baisse de ces dépenses traduit la volonté de la municipalité de maîtriser les dépenses de fonctionnement et notamment des chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel).

La baisse des recettes réelles s'explique principalement par la poursuite de la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, sur laquelle la commune n'a aucune prise (moins 1,47% attendu encore en 2018).

#### Principales dotations de l'Etat - Réalisé 2014-2017 et Prévisions 2018

Concours financier de l'Etat	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018
DGF	1 542 236	1 264 848	996 753	845 189	810 000
DSR	112 650				
DSU	194 024	194 024	194 024	211 503	220 000
DNP	43 543	52 251	48 006	56 689	56 000
Compensations fiscales	225 876	220 183	172 401	214 704	222 841
FSRIF	208 013	212 778	280 089	304 691	305 000
FDTP	45 765	45 807	45 806	43 207	37 500
<b>Total</b>	<b>2 372 107</b>	<b>1 989 891</b>	<b>1 737 079</b>	<b>1 675 983</b>	<b>1 651 341</b>
Différentiel N/N-1	-	-382 216	-252 812	-61 096	-24 642
% évolution	-	-16,11%	-12,70%	-3,52%	-1,47%

Les dotations de l'Etat ont ainsi diminué de 720 766 € depuis le début du mandat en 2014, soit -17,01%.

### 1.2 Equilibre de la section d'investissement – 2018 hors RAR

DEPENSES	BP 2018	BP 2017	RECETTES	BP 2018	BP 2017
Dépenses réelles	3 389 041	3 278 302	Recettes réelles	2 763 162	2 321 141
% évolution	3,38%			19,04%	
Dépenses d'ordre	177 920	202 518	Recettes d'ordre	1 409 267	1 381 887
%évolution	-12,15%			1,98%	
<b>TOTAL</b>	<b>3 566 961</b>	<b>3 480 821</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 172 429</b>	<b>3 703 029</b>
%évolution	2,47%			12,68%	

Les dépenses réelles d'investissement de 2018 sont en hausse de 3,38 % par rapport à celles de 2017 et les recettes réelles d'investissement de 19,04 %.

Cette hausse des dépenses d'investissement 2018 hors restes à réaliser témoigne de la volonté de la commune de continuer à investir au-delà de l'opération « Maison de santé pluriprofessionnelle ». Cette opération s'achevant, les investissements vont se poursuivre dans d'autres domaines.

Les recettes d'investissement de 2018 sont elles aussi en hausse. La principale explication tient à la vente d'une parcelle communale tandis que le niveau des subventions reste à un niveau assez élevé.

L'Etat encourage les collectivités à continuer à investir : il demande aux collectivités locales de participer au redressement des finances publiques par des efforts sur le fonctionnement. Parallèlement, conscient de l'importance de l'investissement des collectivités locales pour l'activité économique, il continue à soutenir celui-ci via le dispositif de soutien à l'investissement local et l'enveloppe de la DETR.

## 2. La section de Fonctionnement - 2018

### 2.1. Une diminution des recettes de fonctionnement, principalement liée à la baisse des dotations

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 12 786 909 € contre 12 841 460 € en 2017, soit une diminution de 0,42%.

Recettes de fonctionnement	BP 2018	BP 2017	% évolution
013 - Atténuation de charges	86 600	93 086	-6,94%
70 - Produits des services et du domaine	1 072 493	1 169 255	-8,28%
73 - Impôts et taxes	9 670 798	9 629 009	0,43%
74 - Dotations et participations	1 523 608	1 559 647	-2,31%
75 - Autres produits de gestion courante	433 400	390 453	11,00%
76 - Produits financiers	10	10	0,00%
77 - Produits exceptionnels			
<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 786 909</b>	<b>12 841 460</b>	<b>-0,42%</b>
002 - Résultat fonctionnement reporté	1 142 909	1 141 227	0,15%
042 - Opé. d'ordre (travaux en régie...)	120 000	103 916	15,48%
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 262 909</b>	<b>1 245 143</b>	<b>1,43%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 049 819</b>	<b>14 086 603</b>	<b>-0,26%</b>

- **Chapitre 013 - Atténuations de charges : 86 600 €**

Ce chapitre correspond au remboursement des arrêts maladie des agents. La prévision budgétaire est en baisse de 6,94 % par rapport à l'inscription au BP 2017 et repose sur les situations connues à ce jour.

- **Chapitre 70 - Produits des services : 1 072 493 €**

Le chapitre 70 est en baisse (- 8,28 %) par rapport à la prévision budgétaire 2017.

Il correspond aux produits des services à la population (restauration scolaire, prix des places de spectacle du centre culturel, tarifs du centre équestre, du musée...), location emplacements camping...

Ce chapitre comporte également les remboursements des mises à disposition d'agents communaux. L'explication de la baisse des crédits de ce chapitre repose sur ces remboursements puisqu'en 2017, la commune mettait à disposition du CCAS un agent dont le salaire lui était remboursé. Cet agent est parti en retraite et sera remplacé très prochainement. L'agent est recruté directement par le CCAS qui prendra donc en charge son salaire. Environ – 50 000 €

Autres explications de la baisse de ce chapitre : la baisse des tarifs dont bénéficient toutes les familles pour la restauration scolaire, représentant - 0.15 € par repas, grâce aux prix plus intéressants obtenus dans le cadre du nouveau marché, ainsi que l'anticipation de la moindre fréquentation du musée pendant les travaux de construction du bâtiment pédagogique et une baisse de fréquentation de l'école d'équitation.

- **Chapitre 73 - Impôts et taxes : 9 670 798 €**

Malgré le contexte financier qui pèse sur la ville de Dourdan, la municipalité maintient sa position de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2018, pour ne pas pénaliser les Dourdannais.

En l'état actuel des éléments dont nous avons connaissance, le chapitre 73 devrait être en légère hausse (+ 0,43 %) par rapport à la prévision budgétaire 2017.

L'état fiscal 1259 nous a été transmis le vendredi 16 mars au soir. Pour le moment, aucune indication n'est disponible sur les modalités que prendra le dégrèvement de taxe d'habitation ainsi que sur sa compensation aux collectivités locales. A ce jour, les services de l'Etat ne font pas apparaître ce dégrèvement dans ce document. Les bases, ainsi que le produit de la taxe d'habitation figurant dans l'état fiscal, correspondent à une actualisation des bases de l'an passé.

- Évolution des contributions directes :
  - 2013 : 6 312 648 €
  - 2014 : 6 378 314 €
  - 2015 : 6 599 825 €
  - 2016 : 6 600 762 €
  - 2017 : 6 590 933 €

L'année 2017 a marqué un tournant avec, pour la première fois, une évolution négative du produit total perçu par rapport à l'année précédente.

	Bases prévisionnelles 2018	Taux d'imposition 2017	Taux d'imposition 2018	Produits
<b>Taxe d'habitation</b>	19 128 000	17,24%	17,24%	3 297 667 €
<b>Taxe foncière</b>	17 561 000	18,44%	18,44%	3 238 248 €
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	100 200	104,70%	104,70%	104 909 €
<b>Total</b>	-	-	-	<b>6 640 824 €</b>

Le produit de la fiscalité local attendu s'élève ainsi à 6 640 824 €.

Pour mémoire, les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 17,24%
- taxe foncière bâti : 18,44%
- taxe foncier non bâti : 104,70%
- **Attribution de compensation** : 2,092 M€. Il s'agit de la somme reversée à la commune par la CCDH. La somme inscrite est la même que l'an passé. En fonction des transferts de compétence intervenus récemment (prévention spécialisée, GEMAPI), une décision modificative viendra corriger ce chiffre en cours d'année.
- **FSRIF** : 305 K€. Il s'agit d'une somme prévisionnelle, le montant de ce fonds de solidarité de la région Ile-de-France n'a pas encore été notifié. Ce fonds doit faire l'objet d'un rapport présenté au conseil municipal avant fin juin.
- **Taxe électricité** : prévision de 205 K€
- **Droits de mutation** : prévision prudentielle de 330 K€ (légèrement inférieur à la moyenne perçue sur les 6 dernières années). On constate une volatilité importante des droits de mutation, en fonction de l'état du marché :
  - 2010 : 305 430 €
  - 2011 : 420 403 €
  - 2012 : 377 710 €
  - 2013 : 314 850 €
  - 2014 : 298 866 €
  - 2015 : 274 409 €
  - 2016 : 338 519 €
  - 2017 : 435 505 €

● **Chapitre 74 - Dotations et participations : 1 523 608 €**

Le chapitre 74 est en baisse (- 2,31%) par rapport à la prévision budgétaire 2017.

La principale explication de cette diminution des crédits du chapitre 74 tient aux dotations de l'Etat, qui pour 2018, sont en baisse de 1,47% (- 30,39% sur la période 2014-2018). Les compensations de l'Etat pour exonération de fiscalité figurent traditionnellement dans ce chapitre.

**DGF : estimation** de la dotation à hauteur de 810 K€, soit une baisse de 4,16%. Celle-ci s'ajoute à celles plus importantes depuis 2015. L'année 2018 devait marquer une certaine forme de stabilisation de la DGF, qui a diminué au titre du redressement des comptes publics. En réalité, la dotation forfaitaire de chaque commune continuera de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population mais également du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse des dotations de péréquation. Dourdan est ainsi écrêté tous les ans et devrait donc voir sa dotation continuer à diminuer.

**DSU : dotation estimée** à 220 000 €. L'enveloppe nationale est annoncée à la hausse. Dourdan devrait en bénéficier.

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion : 433 400 €**

Le chapitre 75 est en hausse (11 %) par rapport à la prévision budgétaire 2017.

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles (gendarmerie, antennes relais, local commercial, inspection académique, logements communaux, maison de santé...). 2018 est la première année où des loyers pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle sont prévus sur une année complète, avec une montée en charge progressive du nombre de cabinets occupés.

- **Chapitre 042 - Opération d'ordre de transferts entre section : 120 000 €**

Le montant doit être équivalent à celui inscrit en dépenses d'investissement - Chapitre 040.

Cela recouvre les travaux en régie (110 000 €) et amortissement des subventions.

- **Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement 2017 : 1 142 909 €**

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élève à 1 142 909 €. Cette somme résulte de l'affectation en section d'investissement d'une somme de 605 468 € nécessaire pour couvrir le besoin de financement.

## 2.2. Diminution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2018 à 12 698 472 €, contre 12 803 318 € en 2017, soit une diminution de - 0,82 %.

Dépenses de fonctionnement	BP 2018	BP 2017	% évolution
011- Charges à caractère général	3 882 015	4 076 750	-4,80%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 084 455	7 038 844	0,66%
014- Atténuations de produits	305 128	260 686	17,05%
65 - Autres charges de gestion courante	1 000 837	1 000 412	0,04%
66 - Charges financières (y compris ICNE)	227 757	245 461	-7,28%
67 - Charges exceptionnelles	148 280	136 164	8,90%
022 - Dépenses de fonctionnement imprévues	50 000	45 000	11,11%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 698 472</b>	<b>12 803 318</b>	<b>-0,82%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	388 000	392 716	-1,20%
023 - Virement à la section d'investissement	963 347	890 569	8,17%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 351 347</b>	<b>1 283 285</b>	<b>5,30%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 049 819</b>	<b>14 086 603</b>	<b>-0,26%</b>

## Chapitre 011 - Charges à caractère général : 3 882 015 €

**Pour 2018, il convient d'insister particulièrement sur les points suivants :**

### → Des efforts de gestion qui permettent de réaliser des économies

Le chapitre 011 est en baisse (-4,80 %) par rapport à la prévision budgétaire 2017. Un travail d'examen attentif de l'ensemble des lignes dans les différents services a été mené afin d'optimiser les dépenses et de réaliser des économies.

Ce travail de fond permet à la fois de mener de nouvelles actions, en économisant sur d'autres secteurs et d'absorber une partie de l'impact de la baisse des dotations.

Cette année sera la première année pleine avec les nouveaux marchés sur les prestations ménages, mais également le marché de restauration scolaire. Des économies sont également réalisées sur le marché d'éclairage public, par le remplacement progressif des ampoules par des LED.

### → La création d'un service Police municipale

Le chef de service de la Police Municipale a pris ses fonctions en début d'année. Il sera rejoint en cours d'année par 2 autres agents de catégorie C (gardiens brigadiers). Un agent communal actuellement en poste sur des fonctions d'ASVP complètera cette équipe.

### → Soutien réaffirmé à l'éducation : 1 156 709 € pour les écoles (hors personnel)

Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget de fonctionnement communal, la municipalité fait le choix de maintenir un haut niveau de financement pour les écoles de la ville.

La somme la plus importante dans ce budget est bien évidemment celle consacrée à la restauration scolaire : 515 K€.

5 agents intervenants périscolaires (un par école) sont titularisés depuis le mois de février et deux postes d'ATSEM « volantes » ont été créés en août 2017. Ces postes impactent le budget du chapitre 012 en année pleine sur 2018.

Le résultat de la consultation des Dourdannais sur les rythmes scolaires avec une majorité qui s'est prononcée en faveur d'un retour à la semaine de 4 jours d'écoles nécessite de repenser l'organisation du temps scolaire. Des ajustements budgétaires seront nécessaires en cours d'année.

### → Un soutien confirmé pour l'accès à la culture et pour les associations Dourdannaises

Les acteurs et équipements culturels sont traditionnellement les premiers touchés lorsque l'argent public se raréfie. La ville de Dourdan maintiendra pourtant son action culturelle à un haut niveau pour l'année 2018 autour de sa saison culturelle (292 K€ y compris les dépenses de personnel), son école municipale de musique et de danse (709 K€ avec les dépenses de personnel), sa bibliothèque (184 K€, personnel inclus), le musée du château (260 K€ au total) et son soutien au monde associatif (chapitre 67)

Au total, avec le personnel, ce sont plus 1,65 M€ qui sont consacrés en faveur de l'accès à la culture pour tous sur la ville de Dourdan.

Par ailleurs et faisant suite à des recommandations de la préfecture de l'Essonne, les grandes fêtes dourdannaises, à savoir la Foire Ventôse, la Fête médiévale, ainsi que le traditionnel feu d'artifice donné à l'occasion de la fête nationale, comme l'an passé, seront sécurisées de façon plus importante que les années antérieures.

La Foire Ventôse qui vient de s'achever a vu de nouveau des milliers de visiteurs affluer, malgré des conditions climatiques compliquées. Cet engouement démontre bien l'attachement des Dourdannais et des habitants des communes avoisinantes pour ce grand rendez-vous populaire.

○ **Chapitre 012 – Une maîtrise des charges de personnel : 7 084 455 €**

Le chapitre 012 est en légère hausse (de 0,66 %) par rapport à la prévision budgétaire 2017, ce qui est bien inférieur au GVT moyen – Glissement Vieillesse Technicité.

Dans le contexte budgétaire qui s'impose aujourd'hui à la Ville de Dourdan, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est indispensable, y compris sur les dépenses de personnel qui constituent la principale charge de fonctionnement.

Ainsi, les politiques des ressources humaines continueront de s'exercer, avec une recherche constante d'économies et de garantie de maintien de services de qualité auprès de la population. La consolidation d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permet d'adapter les ressources humaines aux besoins de la collectivité.

Tout poste libéré suite au départ d'un agent (fin de contrat, mutation, retraite, détachement) reste l'occasion d'un questionnement systématique sur l'organisation du service.

Les principaux déterminants de l'évolution du poste Charges de personnel sont les suivants :

- maîtrise de l'évolution des carrières,
- déploiement obligatoire du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP) avec revalorisation de certaines fonctions, depuis juillet 2017 pour les filières : administrative, animation, sportive et en partie pour la filière culturelle et en 2018 pour la filière technique.
- Suite du déploiement du protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), entamé en 2017,
- pas d'augmentation du point d'indice prévue en 2018
- année sans élection mais avec un recensement partiel de la population (2 agents communaux recenseurs)

En 2017, la pérennisation d'une équipe d'intervenants périscolaires composée de 5 agents à temps non complet (25h30 hebdomadaires), a été mise en œuvre, permettant la stabilisation et la professionnalisation d'un référent périscolaire par école. La titularisation des 5 agents sur le grade d'adjoint d'animation, en février 2018, aura un impact budgétaire.

La création de deux postes d'ATSEM « volantes » à 17h30 hebdomadaires (assurant les remplacements des ATSEM en congés maladie ou en formation...) est intervenue en août 2017.

Par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil municipal a décidé de la création d'un nouveau service de police municipale avec le recrutement d'un poste de chef de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la création de 3 postes de Gardien-Brigadier (catégorie C). Deux recrutements sont actuellement en cours, le dernier poste étant actuellement occupé par un agent titulaire d'un grade de la filière administrative, sur des fonctions d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique).

3 agents ont été nommés au titre de la promotion interne en juillet 2017 (2 agents relevant de la catégorie A et un agent de catégorie C).

Dans le cadre du Régime Indemnitaire, une enveloppe de 5 000 € est également prévue pour le versement du complément indemnitaire annuel (CIA). Il constitue la seconde part obligatoire du régime indemnitaire à mettre en place au sein de la collectivité, comme prévu par les délibérations adoptées en 2017.

● **Chapitre 014 - Atténuation de produits : 305 128 €**

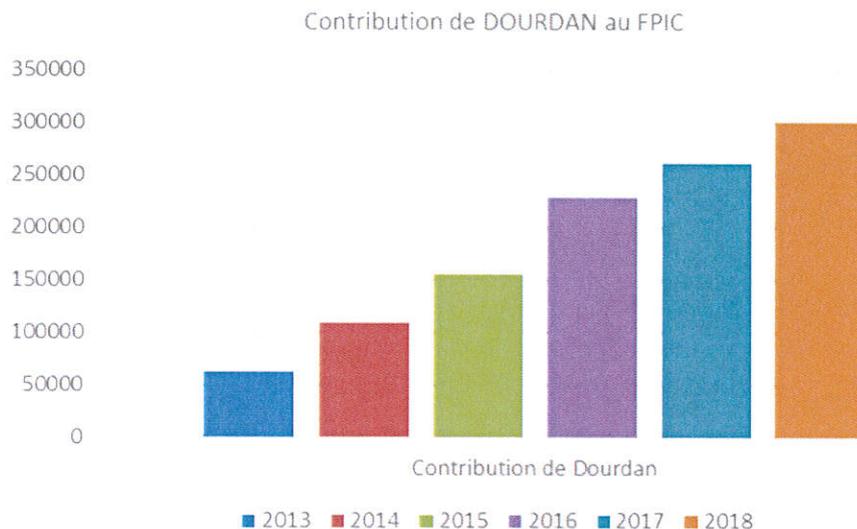
Ce chapitre ne concerne qu'une imputation : celle concernant le principal outil de péréquation mis en œuvre au cours de ces dernières années, à savoir le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Mis en place en 2012, il permet d'approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal. Le fonds prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités moins favorisées.

Ce fonds monte en puissance progressivement depuis 2012.

Pour Dourdan, le prélèvement était de 18 332 € en 2012. En 2017, cette somme était de 260 686 €, soit une hausse de 320% !

La contribution prélevée à Dourdan pour 2018 pourrait s'élever à plus de 300 000 €, soit une augmentation prévisionnelle de 15,08%.



- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 1 000 837 €**

Le chapitre 65 est quasiment stable (+ 0,04 %) par rapport à la prévision budgétaire 2017.

Il comprend les inscriptions budgétaires suivantes :

- 200 000 € pour l'Espace Dourdan Informations,
- 190 835 € de subventions de fonctionnement aux associations dourdannaises (contre 190 186 € en 2017).
- 148 200 € pour le CCAS,
- 132 500 € pour l'Institut Saint Paul,
- 99 850 € pour le SIBSO,
- 58 000 € pour le Phare (la compétence Prévention étant transférée à la CCDH, cette inscription budgétaire sera certainement modifiée en décision modificative),

La subvention à l'espace Dourdan Informations est en légère hausse, tandis que celle du CCAS est en baisse, du fait du départ à la retraite d'un agent mis à disposition par la commune et d'un recrutement en direct par le CCAS en compensation.

Les admissions en non valeur et les créances éteintes figurent également dans ce chapitre.

- **Chapitre 66 - Charges financières : 227 757 €**

Le chapitre 66 est en baisse de 7,28% par rapport à l'exécution budgétaire 2017. Il s'agit du paiement des intérêts de la dette. L'emprunt de 750 K€ contracté l'an passé auprès de la Société Générale est bien évidemment pris en compte. La ville de Dourdan continue de bénéficier des conditions d'emprunt très avantageuses, du fait de taux extrêmement bas. La structure de la dette est très sécurisée, puisqu'exclusivement composée d'emprunts à taux fixe.

- **Chapitre 022 - Dépenses imprévues : 50 000 €**

Pour mémoire, le conseil municipal peut porter au budget tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement un crédit pour dépenses imprévues. Pour chacune des deux sections du budget, ce crédit ne peut être supérieur à 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ces

crédits ne peuvent pas faire l'objet d'exécution directe : les crédits préalablement à leur emploi doivent être virés à un chapitre de dépenses réelles de la section concernée (cela implique le vote d'une décision modificative).

L'an passé, la même somme avait été inscrite au budget prévisionnel. Une somme de 5 000 € avait été exceptionnellement mobilisée afin de venir en aide aux Antilles françaises victimes d'ouragans.

- **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 148 280 €**

Le chapitre 67 est en hausse de 8,90 % par rapport à la prévision budgétaire 2017.

Ce chapitre regroupe les subventions de projets des associations (22 K€), ainsi que les dépenses liées à la délégation de Service Public du cinéma.

La hausse de ce chapitre s'explique par les travaux de rénovation du Cinéma : le nouveau délégataire perçoit une indemnité de compensation en raison de la fermeture durant la période des travaux, puisque les salariés sont toujours présents et préparent activement le programme d'animations pour la réouverture.

- **Chapitre 042 - Opérations d'ordre : 388 000 €**

Il s'agit de la dotation aux amortissements, qui est reprise pour un montant équivalent dans les recettes d'investissement.

- **Chapitre 023 - Autofinancement prévisionnel : 963 347 €**

Ce virement est un excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Il permet, avec la dotation aux amortissements et aux provisions obligatoires, de financer pour tout ou partie les dépenses d'investissement. Une recette d'investissement équivalente est inscrite au chapitre 021.

En vertu de l'article L1612-4 du CGCT, cette somme doit fournir des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice sous peine de voir le préfet constater le budget en déséquilibre.

Les crédits consacrés à l'autofinancement sont en augmentation de 8,17 % par rapport à 2017. Il s'agit de la troisième année de hausse consécutive. Ils permettent de faire mieux que simplement couvrir le remboursement de capital de la dette (667 K€) et donc de limiter le recours à l'emprunt.

### 3. Section d'investissement 2018

#### 3.1. Les recettes d'investissement (hors RAR) alimentées par un niveau de subventions toujours élevé

Les recettes réelles d'investissement<sup>1</sup> s'élèvent en 2018 à 2 763 162 € contre 2 321 141 € en 2017, soit une hausse de 19,04 %.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- ressources propres externes : FCTVA, taxe d'aménagement ;
- ressources propres internes de l'année : amortissement des immobilisations, produits des cessions, virement de la section de fonctionnement.

Les autres recettes sont :

- les subventions affectées à une opération d'investissement ;
- l'emprunt ;
- l'affectation de résultat nécessaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté lors de la reprise anticipée du résultat 2017.

Recettes d'investissement	BP 2018	BP 2017	% évolution
024 - Produits de cessions	469 000	201 000	133,33%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	325 000	502 701	-35,35%
13 - Subventions d'investissement reçues	627 194	617 482	1,57%
16 - Emprunts et dettes assimilées	701 500	752 750	-6,81%
23 - Immobilisations en cours	35 000	25 000	40,00%

<sup>1</sup> **Recettes réelles d'investissement** : total des recettes d'investissement diminué de l'éventuel excédent reporté, du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et des provisions.

1068 - Excédents de fonds capitalisés	605 468	222 208	172,48%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 763 162</b>	<b>2 321 141</b>	<b>19,04%</b>
001 - Résultat d'investissement reporté			
021- Virement de la section de fonctionnement	963 347	890 569	8,17%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	388 000	392 716	-1,20%
041 - Opérations patrimoniales	57 920	98 602	-41,26%
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 409 267</b>	<b>1 381 887</b>	<b>1,98%</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 172 429</b>	<b>3 703 029</b>	<b>12,68%</b>

- **Chapitre 024 - Produit des cessions : 469 000 €**

Il s'agit de la vente d'une parcelle communale du fond du terrain de camping pour la construction de l'EHPAD. La vente de ce terrain a été votée par le conseil municipal en février 2018. Pour information, la prévision budgétaire s'effectue sur ce chapitre en recettes d'investissement, tandis que l'exécution budgétaire s'impute en recettes de fonctionnement.

- **Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves 325 000 €**

Ce chapitre regroupe les recettes du FCTVA, de la taxe locale d'aménagement :

	FCTVA	TLE Remplacée par la Taxe d'Aménagement	Taxe d'aménagement
<b>2013</b>	183 396 €	62 243 €	-
<b>2014</b>	269 973 €	96 000 €	119 000 €
<b>2015</b>	268 644 €	47 €	66 652 €
<b>2016</b>	317 939 €	-	50 000 €
<b>2017</b>	346 870 €	-	194 341 €
<b>2018</b>	225 000 €		100 000 €

- **Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 627 194 €**

En 2017, 1,815 M€ de subventions étaient prévus, 549K€ ont été réalisés et 1 157 M€ figurent en restes à réaliser (RAR), notamment pour l'opération de la Maison de santé pluriprofessionnelle (plus de 600 K€), l'extension du musée du château (236 K€), le cinéma (194 K€)... Pour 2018, la ville de Dourdan prévoit de recevoir un peu plus de 627 K€ de subventions nouvelles, pour aider au financement des équipements structurants qui amélioreront le quotidien des Dourdannais.

240 K€ sont attendus de la Région et du Département pour la réalisation du bâtiment pédagogique dans la cour du château.

Le CNC financera à hauteur de 86 K€ supplémentaires les travaux de rénovation du cinéma, sachant que le montant inscrit l'an passé et maintenu en RAR était déjà de 194 K€. Cela correspond à un financement de 90% du montant HT de l'opération.

Les travaux de première urgence de l'Eglise seront financés à hauteur de 60% (par l'Etat et la Région), soit une inscription de 97 K€ dans le cadre de l'Autorisation de programme, ainsi que par du mécénat via la fondation du patrimoine.

La DETR 2018 a été sollicitée afin de financer les travaux de rénovation du restaurant scolaire de l'école maternelle Les Alliés à hauteur de 180 K€.

- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 701 K€**

En 2016, 1,3 M€ étaient prévus au budget primitif et ont été souscrits en 2 prêts : un prêt d'un montant de 800 K€ auprès de la Caisse d'Epargne au taux de 1,05% sur 20 ans et un prêt de 500 K€ auprès de la CDC à taux 0 sur 20 ans.

En 2017, l'emprunt d'équilibre était de 750 K€. Un prêt de ce montant a été souscrit auprès de la Société Générale au taux de 1,17% sur une durée de 15 ans.

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget prévisionnel 2018 est de 700 K€. Ce niveau d'emprunt a été déterminé de façon à ne pas dégrader l'endettement de la collectivité. En 2017, le capital restant dû était de 8,02 M€, soit une capacité de désendettement d'environ 8 ans. La capacité de désendettement d'une collectivité représente le nombre d'années qu'il lui faudrait pour rembourser son encours de dette si la collectivité lui consacrait toute son épargne brute.

La récente loi de programmation des finances publiques a déterminé un plafond à ne pas dépasser pour les communes autour de 12 ans. La ville de Dourdan se situe donc bien en deçà de ce plafond de bonne gestion.

Au cours de l'année, la commune remboursera en capital une somme de 667 K€. L'idée conductrice est de limiter l'emprunt de sorte que la capacité à se désendetter de la commune reste en dessous de 10 années.

- **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 388 000 €**

Il s'agit d'une écriture d'ordre correspondant à la dotation aux amortissements, qui est inscrite de manière identique en dépense de fonctionnement au chapitre 042.

- **1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 605 467 €**

Cette somme permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

### 3.2. Les dépenses d'investissement (hors RAR)

Les dépenses réelles d'investissement<sup>2</sup> s'élèvent en 2018 à 3 389 041 €, contre 3 278 302 € en 2017, soit une hausse de 3,38 %.

Dépenses d'investissement	BP 2018	BP 2017	% évolution
10 - Dotations fonds divers et réserves	0	2 000	NS
16 - Emprunts et dettes assimilées	668 782	624 715	7,05%
13 - Subventions d'investissement reçues	12 500	10 885	14,84%
20 - Immobilisations incorporelles	115 450	250 854	-53,98%
21 - Immobilisations corporelles	254 131	353 742	-28,16%
23 - Immobilisations en cours	2 288 179	1 986 106	15,21%
020 - Dépenses imprévues	50 000	50 000	0,00%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>3 389 041</b>	<b>3 278 302</b>	<b>3,38%</b>
001 - Résultat d'investissement anticipé			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000	103 916	15,48%
041 - Opérations patrimoniales	57 920	98 602	-41,26%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>177 920</b>	<b>202 518</b>	<b>-12,15%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 566 961</b>	<b>3 480 820</b>	<b>2,47%</b>

- **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 668 782 €**

<sup>2</sup> **Dépenses réelles d'investissement** : total de dépenses d'investissement diminué de l'éventuel déficit reporté de l'année antérieure et des mouvements d'ordre

Il s'agit du remboursement du capital de la dette :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Remboursement du capital de la dette	803 770 €	543 684 €	549 017 €	605 619 €	623 365 €	667 281 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement doit notamment permettre de couvrir le remboursement de cette somme (article L1612-4 du CGCT). Le virement inscrit au BP 2018 est de 963 347 €.

• **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 115 450 €**

Cela comprend les frais d'études et d'insertions, d'acquisition de logiciels, ainsi que les subventions d'équipement versées.

Les principales inscriptions budgétaires concernent l'étude pour la rénovation du préfabriqué à l'école C. Péguy (48 K€), l'étude de création d'un bloc sanitaire au camping (20 K€), la poursuite de l'étude du Puits des champs (30 K€, dans le cadre d'une Autorisation de programme), l'acquisition et le renouvellement de logiciels dont l'espace Citoyen (12,6 K€)

• **Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 254 131 €**

Ce chapitre intègre les dépenses liées aux réserves foncières, à l'acquisition de matériels de transport, de bureau, informatique, mobilier, cheptel.

Principales inscriptions budgétaires :

- 14,4 K€ sont inscrits pour la réserve foncière ;
- 37,8 K€ de matériel et outillage technique, et notamment des radars pédagogiques,
- 48,9 K€ pour du matériel divers pour les services notamment l'équipement de la police municipale ;
- 50 K€ permettront de renouveler des véhicules au service technique, avec notamment 2 utilitaires dont 1 électrique et un véhicule léger ;
- 70 K€ sont prévus pour le matériel informatique et de bureaux dans les écoles et les services communaux ;
- 21,7 K€ seront mobilisés pour du mobilier urbain

• **Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 2 288 179 €**

Les nouveaux crédits consacrés à l'investissement apparaissent pour cette année en hausse : +14,40%.

Sur l'exercice budgétaire 2017, les travaux relatifs à la Maison de santé, tant en nouvelles inscriptions qu'en restes à réaliser, mobilisaient une grande partie des crédits du chapitre 23. Cette opération achevée, la commune continue son effort d'investissement sur l'ensemble du patrimoine communal.

**Les principales opérations d'investissement en 2018**

→ **Priorité à l'éducation et à la jeunesse**

Les investissements dans les écoles se poursuivront, avec principalement la rénovation du restaurant scolaire de l'école Bd des Alliés et des travaux dans l'ensemble des écoles.

Rénovation du restaurant scolaire Bd des Alliés : 446 200 €

Travaux dans les écoles : 31 500 €

Acquisition de mobilier : 21 500 €

Création d'un street workout : 30 000 €

→ **Priorité à la culture - entretien du patrimoine**

Malgré un contexte difficile, la commune fait le choix de continuer à investir et soutenir le secteur de la culture.

En 2018, **3 opérations d'envergure** seront conduites.

La **première** concerne le château. Un **bâtiment à visée pédagogique** sera installé dans la cour du Château. Cette opération dont le coût total est pour le moment estimé à 900 000 € TTC s'inscrit dans le cadre d'une autorisation de programme. La somme inscrite au BP 2018 est de 360 000 €. Elle fait suite à l'inscription de la même somme l'an passé. Au préalable, la passerelle du Donjon aura été refaite pour 60 K€.

La **deuxième** opération concerne la **réhabilitation complète du cinéma**.

Une somme de 122 000 € est inscrite au BP 2018. Ces crédits viennent compléter l'inscription budgétaire faite en 2017 de 285 K€ et dont 269 K€ sont en restes à réaliser. Les travaux ont commencé en début d'année et devraient s'achever courant mai 2018.

La **troisième** porte sur les **travaux d'urgence de l'Eglise**. Un pré-diagnostic avait été réalisé en 2009 qui avait mis en évidence des désordres sur le monument et proposait de programmer les travaux. Une étude d'avant-projet réalisée en 2016 a estimé le coût des travaux de première urgence à 348 000 €. Ces travaux font l'objet d'une nouvelle autorisation de programme. Pour 2018, une somme de 174 000 € est inscrite au budget.

#### → **Priorité à la voirie**

La commune poursuit son effort de rénovation de voirie entamé en 2014 et jamais démenti depuis.

Dernière tranche de la réfection des pavés de la rue St Pierre/ rue de Chartres : 250 000 €

Réfection de l'impasse des Moines : 80 000 €

Réfection de la voirie Hameau de Rouillon : 40 000 €

Réfection autres voiries et divers travaux : 135 600 €

- **Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 120 000 €**

Cela recouvre les travaux en régie (110 000 €), ainsi que les amortissements des subventions. La somme inscrite est équivalente en recette de fonctionnement sur le Chapitre 042.

- **Chapitre 020 - Dépenses imprévues : 50 000 €**

Mêmes observations qu'en dépenses de fonctionnement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et L2311-2,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** l'avis de la commission « Finances-Sécurité » en date du 14 mars 2018,

**Vu** le budget primitif 2018 du budget principal se présentant comme suit :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	14 049 818,83	12 906 909,39
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 142 909,44
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 049 818,83	14 049 818,83
INVESTISSEMENT		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 566 961,36	4 172 429,25
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	1 296 894,92	1 384 292,64
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	692 865,61	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 556 721,89	5 556 721,89
TOTAL DU BUDGET		19 606 540,72	19 606 540,72

Le conseil municipal, après avoir entendu les interventions de : Olivier LEGOIS, Pierre DUCOLONER, Brigitte ZINS, Olivier BOUTON, Marc MACAN et Gérard DIAZ, et après en avoir délibéré, **approuve** :

➤ Le budget primitif 2018 du budget principal pour les inscriptions ci-dessus, **à l'unanimité par** :

**25 voix POUR** : Maryvonne BOQUET + pouvoir de Sylvine HENDELUS, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT + pouvoir de Didier LECRENAIS, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER + pouvoir de Séverine HULBACH, Tarik EL GACHBOUR + pouvoir de Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER + pouvoir de Désigane FLORE, Luc TURNER + pouvoir de Christophe JEDRECY, Romain VITEAU, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT

**7 ABSTENTIONS** : Christophe NICOLAU + pouvoir de Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN + pouvoir de Fabienne LAPINA

- Excepté, en fonctionnement, les chapitres 011 charges à caractère général et 012 charges de personnel et frais assimilés et, en investissement, les chapitres 21 immobilisations corporelles et 23 immobilisations en cours, à l'unanimité, par :

**23 voix POUR :** Maryvonne BOQUET + pouvoir de Sylvine HENDELUS, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT + pouvoir de Didier LECRENAIS, Gérard DIAZ, Thomas KIEFFER + pouvoir de Séverine HULBACH, Tarik EL GACHBOUR + pouvoir de Elsa CAUDY, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Brigitte ZINS, Farid GHENNAM, Claudine KIEFFER + pouvoir de Désigane FLORE, Luc TURNER + pouvoir de Christophe JEDRECY, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT,

**9 ABSTENTIONS :** Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU + pouvoir de Nadia LE BOURNOT, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Éric RINEAU, Marc MACAN + pouvoir de Fabienne LAPINA,

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 12 AVR. 2018
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour Extrait Conforme  
La Maire

  
Maryvonne BOQUET

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

**D – ARRETE – SIGNATURES**

**BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2018**

Délibération N° **DEL2018021**

Présenté par le Maire,  
A Dourdan, le **28 mars 2018**...  
Le Maire,



Nombre de membres en exercice... **33**  
 Nombre de membres présents... **24**  
 Nombre de suffrages exprimés... **25**  
**VOTES** : Pour... **25**  
 Contre... **0**  
 Abstentions... **7**

Maryvonne BOQUET

Date de convocation : **22/03/18**

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session  
A Dourdan, le **28 mars 2018**...  
Les membres du Conseil Municipal,

Olivier BOUTON 	Catherine AUBERT 	Gérard DIAZ 	Sylvine HENDELUS pouvoir à Maryvonne BOQUET	Séverine HULBACH pouvoir à Thomas KIEFFER	Thomas KIEFFER 
Tarik EL GACHBOUR 	Pierre DUCOLONNER 	Annie SARRAN 	Brigitte ZINS 	Jean-Jacques DULONG 	Farid GHENNA 
Didier LECRENAIS pouvoir à Catherine AUBERT	Claudine KIEFFER 	Luc TURNER 	Romain VITEAU 	Béatrice CROS 	Nessa DAVRAIN 
Désigane FLORE pouvoir à Claudine KIEFFER	Aude BOQUET 	Elsa CAUDY pouvoir à Tarik EL GACHBOUR	Nicolas LECOT 	Thérèse GILBERT 	Christophe JEDRECY pouvoir à Luc TURNER
Christophe NICOLAU 	Marie-Ange ROUSSEL 	Eric RINEAU 	Christelle BARTHELEMY	Nadia LE BOURNOT pouvoir à Christophe NICOLAU	Olivier LEGOIS 
Marc MACAN 	Fabienne LAPINA pouvoir à Marc MACAN				

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture,  
le **30 AVR 2018** et de la publication le **1 2 AVR 2018**  
A Dourdan, le **30 AVR 2018**  
Le Maire,

Maryvonne BOQUET

